

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

La STB BANK porte à la connaissance du public que certains médias viennent de relayer, à tort ou inconsciemment, des informations concernant un nouveau rebondissement dans le différent arbitral qui oppose le groupe ABCI Investment et la BFT (Banque franco-tunisienne).

Ces médias rapportent le fait que le groupe ABCI a eu, définitivement, gain de cause d'un procès intenté depuis les années 80.

Il est à rappeler que le processus arbitral relatif à cette affaire se poursuivra au minimum jusqu'à 2021, et que le procès à ce stade n'a concerné que le volet se rapportant à la compétence du CIRDI (centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements).

Ce conflit est donc, purement et simplement, un conflit entre la BFT et le groupement financier ABCI, la STB BANK n'est en aucun cas partie prenante dans ce conflit.

Notons que la BFT est complètement hors périmètre de consolidation des états financiers de la STB BANK, en vertu des dispositions de la loi 2016-48 promulguée le 11 juillet 2016.

La saisie conservatoire effectuée par ABCI Investment, le 28 Août courant par un notaire à Paris entre les mains de la TFB (Tunisian Foreign Bank), n'a pas de fondement juridique du fait qu'ABCI ne détient pas un jugement à l'encontre de la STB BANK.

La STB BANK a contesté la procédure irrégulière et infondée de cette saisie conservatoire et a engagé sans délais, une action pour la levée de celle-ci.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.